

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°53 du 7 décembre 2012**

TEXTE SIGNALE

**ERRATUM**  
de classement.

*Du 29 novembre 2012*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ERRATUM de classement.**

*Du 29 novembre 2012*

NOR E Q U A 9 5 0 0 5 4 4 Z

*Textes modifiés :*

Décret n° 82-786 du 15 septembre 1982 (BOC, p. 3869 ; BOEM 508.1.1.3, 590.1.1.1) modifié.

Arrêté interministériel du 6 mai 1995 (BOC, p. 2915 ; BOEM 103.2.3.5, 133.4, 590.1.4.3) modifié.

Arrêté du 4 décembre 2000 (JO du 5, p. 19278 ; BOC, p. 5281 ; BOEM 110.3.4.3, 113.10, 590.1.3) modifié.

Arrêté du 4 décembre 2000 (JO du 5, p. 19275 ; BOC, p. 5279 ; BOEM 110.3.4.3, 113.10, 590.1.3) modifié.

Arrêté du 4 décembre 2000 (BOC, p. 5284 ; JO du 5, p. 19279 ; BOEM 114.2.1, 560.1.2, 590.1.3, 652-5.4) modifié.

*Référence de publication :* JO/314/2012 ; signalé au BOC 53/2012.

Le classement dans l'édition méthodique du *Bulletin officiel des armées* des textes ci-après est modifié comme suit :

DATE.	TEXTE.	SUPPRIMER.	AJOUTER.
15 septembre 1982	Décret n° 82-786 (BOC, p. 3869 ; BOEM 508.1.1.3, 590.1.1.1) modifié, portant transfert au ministère de la défense des attributions relatives à l'infrastructure de l'aéronautique navale.	590.1.1.1	590.1.1
6 mai 1995	Arrêté interministériel (BOC, p. 2915 ; BOEM 103.2.3.5, 133.4, 590.1.4.3) modifié, relatif aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères.	590.1.4.3	590.1.3
4 décembre 2000	Arrêté (JO du 5, p. 19278 ; BOC, p. 5281 ; BOEM 110.3.4.3, 113.10, 590.1.3) modifié, portant organisation des sous-directions de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.	590.1.3	590.1.5
4 décembre 2000	Arrêté (JO du 5, p. 19275 ; BOC, p. 5279 ; BOEM 110.3.4.3, 113.10, 590.1.3) modifié, portant organisation de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.	590.1.3	590.1.5
4 décembre 2000	Arrêté (BOC, p. 5284 ; JO du 5, p. 19279 ; BOEM 114.2.1, 560.1.2, 590.1.3, 652-5.4) modifié, relatif aux matériels aéronautiques, pris pour l'application de l'article 3. du décret n° 2000-1180 du 4 décembre 2000 fixant les attributions de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.	590.1.3	590.1.5